

<https://www.sundep-paris.org/spip.php?article1520>



Action sociale pour les retraité-es de l'État : toujours du moins pour les plus modestes !

- Solidaires - Union syndicale Solidaires -
Date de mise en ligne : mercredi 9 août 2023

Copyright © Sundep-Solidaires Paris - Tous droits réservés

Publié le 7 août 2023

Au cœur de l'été, par une circulaire du 25 juillet 2023, le ministre de la transformation et de la fonction publiques vient de prendre une mesure punitive à l'endroit des retraité-es de la fonction publique d'État. Ces personnes ne devraient plus pouvoir bénéficier des chèques vacances, prestation qui permet à celles et ceux qui ont les plus faibles ressources d'avoir accès à moindre coût aux loisirs et aux voyages. Alors que la ministre déléguée chargée du tourisme, Olivia Grégoire annonçait il y a encore quelques semaines, « tout le monde a le droit de pouvoir partir en vacances, quelle que soit sa situation, quels que soient ses moyens et quel que soit son âge. », cette décision met en lumière toute la cohérence du gouvernement à l'attention des plus modestes, que ce soit à travers ses décisions sur les minima sociaux, les retraites ou les allocations de pertes d'emploi.

Cette mesure qui doit prendre effet dès le 1er octobre prochain va permettre au gouvernement d'économiser entre 7 et 10 millions d'euros sur des mesures sociales tout en continuant à accorder des largesses fiscales aux catégories les plus aisées qui, elles, se chiffrent en milliards d'euros.

Il faut souligner que les crédits consacrés aux chèques vacances sont en recul sensible depuis plus de 10 ans malgré quelques mesures ponctuelles prises ces dernières années en faveur des bénéficiaires aux revenus les plus bas.

Et ce ne sont pas les récentes mesures prises en termes de rémunération pour faire face à l'inflation qui permettront à un plus grand nombre d'accéder aux loisirs.

Solidaires dénonce cette mesure indigne. Et continuera de défendre des mesures pour tous et toutes permettant de vivre et non survivre.